

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/2516  
8 février 1952

ORIGINAL : ANGLAIS-FRANCAIS

RESOLUTION ADOPTÉE A LA 573ÈME SÉANCE DU CONSEIL DE SECURITE LE 6 FEVRIER 1952

Le Conseil de sécurité

Vu la recommandation contenue dans le paragraphe 2 de la résolution adoptée le 11 janvier 1952 par l'Assemblée générale,

Dissout la Commission des armements de type classique.

